

Présentation sur l'expertise des bateaux à l'UNOL



**Bonsoir à tous et merci pour votre
accueil à ce STAMM.**

Stéphane Huber, responsable secteur navigation au SAN

L'expertise, pourquoi?

Afin de garantir la sécurité de la navigation, l'article 101 de l'Ordonnance sur la navigation (ONI) prévoit des expertises aux intervalles suivants:

- Tous les 2 ans pour les bateaux de location**
- Tous les 3 ans pour les rafts, bateaux à marchandises et les autres bateaux**
- Tous les 6 ans pour les bateaux non motorisés**

L'expertise, quand?

- En tout temps sur demande du détenteur (expertise volontaire en cas d'absence prolongée par exemple)
- En cas de dénonciation par la Police
- Sur convocation du SAN (expertise périodique)

Puis-je déplacer mon expertise?

- La convocation a lieu en principe 2 mois à l'avance
- Possibilité de reporter la date jusqu'à 1 mois avant
- Au-delà de ce délai, l'émolument reste dû
- Merci de faire tout votre possible pour respecter la date fixée



Service des automobiles
et de la navigation
Centre de Lausanne
Av. du Gray 110
1014 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 316 82 10
Sélection 4
Fax: +41 (0)21 316 88 55
san.navigation@vd.ch

Aligle
Ch. Sous-le-Grand-pré 12
1260 Aligle
Tél.: +41 (0)24 557 71 30
Fax: +41 (0)24 486 45 57
San.aligle@vd.ch

Nyon
Ch. du Bochet 8
1280 Nyon
Tél.: +41 (0)22 557 52 90
Fax: +41 (0)22 557 53 00
San.nyon@vd.ch

Yverdon-les-Bains
Rte de Lausanne 24
Case postale 1290
1401 Yverdon-les-Bains
Tél.: +41 (0)24 557 55 10
Fax: +41 (0)24 425 01 34
San.Yverdon@vd.ch



Monsieur

1006 Lausanne

Lausanne, le 4 octobre 2011 SHRLS

Contrôle technique de votre bateau, VD

Monsieur,

Le bateau mentionné ci-dessous est, selon l'art. 101 de l'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI), soumis au contrôle technique périodique

Rendez-vous **lundi 21 novembre 2011 09:35 heures**
Lieu d'examen: **Lausanne Port d'Ouchy**
Sous la grue communale, 1007 Lausanne
Frais d'inspection Fr.90.00

Motif de convocation Contrôle périodique
Remarques

Type de bateau Bateau à moteur
N° de coque ITN SAC VO9 1100 1
Matricule **990.678.042** Dernier contrôle 13.10.2008
Marque et type Laver 21.5 Salpa

Nous vous prions de présenter ou de faire présenter votre bateau au lieu de contrôle indiqué ci-dessus. Afin de garantir un contrôle technique de qualité, nous vous remercions de préparer votre bateau selon les indications suivantes:

- le bateau doit être propre, vide et en parfait état de naviguer, moteur chaud
- les compartiments dans lesquels se trouvent des récipients et conduits pour le combustible doivent être accessibles. Les capots et planchers seront dévissés.

Vous voudrez bien également présenter les documents suivants:

- le permis de navigation et la fiche d'entretien du système antipollution
- une attestation de conformité valable délivrée par un organe agréé, pour toute installation à gaz et/ou électrique de plus de 24 volts.

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter notre site internet <http://www.vd.ch/san>.

Au terme du contrôle technique, l'émolument vous sera facturé. Il vous sera également facturé si vous ne présentez pas votre bateau, reportez ou annulez le rendez-vous moins d'un mois avant la date prévue.

Nous vous adressons nos meilleures salutations.

Votre service des automobiles
et de la navigation

Que dois-je faire avant l'expertise?

Préparer le bateau, le nettoyer

Remise en état des éléments défectueux

Contrôle de l'équipement minimum selon annexe

Contrôle de la date de validité des extincteurs

Rendre accessible les compartiments (réservoirs et conduits de carburant)

Le jour du contrôle

- **Présentez-vous au lieu et à l'heure indiquée**
- **Si vous n'êtes pas disponible, vous pouvez vous faire représenter, aussi par un chantier naval**
- **En cas de doute, adressez-vous à l'expert sur place**
- **Préparez les documents suivants**

L'attestation pour l'installation du gaz (tout les 6 ans)



Association GPL
Commission «Gaz liquéfiés»

Secrétariat: Suva, Case postale, 6002 Lucerne, Téléphone 041 419 51 11

suvaPro

Le travail en sécurité

Contrôle de l'installation du gaz à bord des bateaux

Détenteur: T. H. H. Date: 28.10.07
 Adresse: Route de Villars 7 La Tour de Peilz Lieu: Clarens
 Lieu de stationnement: Pichelette 016 N° d'immatriculation: VD16

	en ordre	pas en ordre	réparation effectuée
- Nombre de bouteilles à kg <u>1 2750</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
- Emplacement des bouteilles	<input checked="" type="checkbox"/>		
- Aération armoires/Puits	<input checked="" type="checkbox"/>		
- Détendeur <u>50</u> mbar	<input checked="" type="checkbox"/>		
- Tuyaux flexibles	<input checked="" type="checkbox"/>		
- Conduites fixes	<input checked="" type="checkbox"/>		
- Systèmes de fermeture	<input checked="" type="checkbox"/>		

Equipements

- Réchaud <u>2 feux</u>	Appareil ¹⁾ <u>SMEV</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Affiche <u>détendeur</u>			
- Four/Grill	Appareil ¹⁾			
	Affiche			
	Gaz de combustion			
- Réfrigérateur	Appareil ¹⁾			
	Gaz de combustion			
	Ouvertures d'aération			
- Chauffage	Appareil ¹⁾			
	Gaz de combustion			
	Air frais			
- Chauffe-eau	Appareil ¹⁾			
	Gaz de combustion			
	Air frais			
- Eclairage	Appareil ¹⁾			
	Ouvertures d'aération			

Remarques: Remplacement détendeur + tuyau flexible
+ remplacement CNA, mise en pression et test, détendeur 120 bar
+ sécurité flamme OK

L'installation est en ordre L'installation n'est pas en ordre et doit être réparée. L'installation a été réparée par

Timbre et signature: W. H. H. Timbre et signature: Timbre et signature:

Vérification effectuée le: 22.09/25.10.07 par (timbre et signature):

1) La portée des appareils comprend l'emplacement, l'équipement (comme p. ex. sécurité thermocouple) et le fonctionnement

2012.1 - 2002

Membres: BVD Branchenverbände; IV Industrie und Gewerbe; EAPA Fdr. Maschinenbau- und Versuchswesen; DV...
 PFF Fachverband der Fließgas- und Apparatebauvereine; SFAS Schwei. Fachverband für Schweißen- und Schweißarbeiten; SSV Schwei. Sondermess- und Installationsverband; Suv Schwei. Unfallversicherungsgesellschaft
 SVDV Schweiz. Verein für Gasarbeitenverrechnung; SVDW Schweiz. Verein für Gas- und Wasserzähler; SWS Schweiz. Verein für Wasserzähler; VWF Werkzeugmaschinen-Fachvereinigungen



L'attestation pour l'installation électrique (tout les 10 ans)



Sicherheitsnachweis Elektroinstallation (SiNa)			
gemäss Verordnung über elektrische Niederspannungsinstallationen (NIV, SR 734.27)		Pro Zählerstromkreis ein Sicherheitsnachweis	
		Nummer 1	
Eigentümer		Verwaltung	
Tel.-Nr 079 232 20 48		Tel.-Nr 079 232 20 48	
Name 1	Niklaus Berger	Name 1	Niklaus Berger
Name 2		Name 2	
Strasse, Nr.	Weidliweg 19	Strasse, Nr.	Weidliweg 19
PLZ / Ort	CH-3700 Spiez	PLZ / Ort	CH-3700 Spiez
Elektro-Installateur		Unabhängiges Kontrollorgan	
Tel.-Nr		Tel.-Nr 033 / 672 17 17	
Name 1		Name 1	Albino Moser AG
Name 2		Name 2	Elektrofachgeschäft
Strasse, Nr.		Strasse, Nr.	Spiezstrasse 8
PLZ / Ort		PLZ / Ort	3714 Frutigen
Bewilligungs-Nr.		Bewilligungs-Nr.	K-03075
Ort der Installation		Gebäudeart	
Strasse, Nr. Hafen Chevroix		Segelyacht Navimor Carter 30	
PLZ / Ort 1545 Chevroix		Bemerkung VD 18091/ SY Allonora	
Anlage		Nutzung und Kontrollperiode(n)	
Stockw., Lage Segelyacht Navimor Carter 30		Jahre PK ausgeführt	
Stromkunde Niklaus Berger		Frelzeit 10 <input checked="" type="checkbox"/>	
Zähler-Nr. Anl.-Nr. 996 284 402			
Prüfgrund		Durchgeführte Kontrolle	
<input type="checkbox"/> Neuanlage		<input checked="" type="checkbox"/> Schlusskontrolle	
<input checked="" type="checkbox"/> Bestehende Anlage		<input type="checkbox"/> Abnahmekontrolle	
<input type="checkbox"/> Erweiterung		<input type="checkbox"/> Periodische Kontrolle	
		Inst.-Anzeige Nr./ Jahr Datum	
		/ 2011 19.08.2011	
Datum der Kontrolle 19.08.2011		G.-A. Moser <input type="checkbox"/> Plomben wurden entfernt	
Technische Angaben			
Schutz-System		Anschlussüberstromunterbrecher I_n 10 A	
<input checked="" type="checkbox"/> TN-S		Überstromschutzeinrichtung, Zweckbestimmung VK/FH-LS bei Niedergang STB (Anschlusspunkt der Installation)	
<input type="checkbox"/> TN-C		I_n 10 A I_K Anf. L-PE 135 A I_K Ende L-PE 130 A	
<input type="checkbox"/> TN-C-S		Art, Charakteristik FI-LS-C R_{ISO} >600 MΩ I_{Leck} mA	
<input type="checkbox"/> 230/16:00Uhr		Besonderheiten I_dN (mA = 20 / Auslösezeit (ms) 30ms	
Die Unterzeichneten bestätigen, dass die Installationen gemäss NIV (insb. Art. 3 und 4) und den gültigen Normen geprüft wurden und den anerkannten Regeln der Technik entsprechen.			
Dieses Dokument bildet den Sicherheitsnachweis im Sinne der NIV für die erwähnten elektrischen Installationen und ist von deren Eigentümer aufzubewahren. Wer vorgeschriebene Kontrollen nicht oder in schwerwiegender Weise nicht korrekt ausführt oder Installationen mit gefährlichen Mängeln dem Eigentümer übergibt, macht sich strafbar (NIV Art. 42 c).			
Unterschriften Elektro-Installateur		Unterschriften unabhängiges Kontrollorgan	
Datum		Datum 19.08.2011	
Elektroinstallateur		Elektroinstallateur	
Bewilligungs-Inhaber		Bewilligungs-Inhaber	
Vorname Name (Blockbuchst.)		Vorname Name (Blockbuchst.)	
Belagen		Verteiler	
<input type="checkbox"/> Mess- + Prüfprotokoll		<input checked="" type="checkbox"/> SiNa + Zusatzdokumente an Eigentümer/Verwaltung	
<input checked="" type="checkbox"/> Schema 18091-1		<input type="checkbox"/> SiNa an Netzbetreiber/Inspektorat	
Netzbetreiberin / Inspektorat		Stichprobe	
Eingang am		<input type="checkbox"/> Ja	
Bemerkungen		<input type="checkbox"/> Nein	
		<input type="checkbox"/> Keine Mängel festgestellt	
		<input type="checkbox"/> Mängelbericht erstellt	
		<input type="checkbox"/> Anlage plombiert	
		<input type="checkbox"/> Massgebend für nächste PK	
		Datum	
		Visum	

Eine Kopie dieses Dokuments ist so schnell als möglich an die Netzbetreiberin zu senden.

SiNa 2010/2

Gedruckt mit dem Programm "ElektroForm" von Brunner Intermark AG, Wetzlar.



Le jour du contrôle



Ce qui est contrôlé



ETAT DE VAUD Département de la sécurité et de l'environnement		Service des automobiles et de la navigation		Av du Grey 110, 1014 Lausanne Tél: +41 (0)21 316 82 10, sél: 5 Fax: +41 (0)21 316 88 55		www.vd.ch/san san.navigation@vd.ch	
Nom, prénom Domicile N° de registre Décisions de l'autorité		Usage spécial N° matricule Genre du bateau Marque Type N° de coque Matière Longueur (cm) Poids (kg) Nombre de personnes Marque et type moteur N° Puissance Marque et type moteur N° Puissance		Carte type Largeur (cm) Surface velique (m²) Charges (t)			
Port 1 ^{re} mise en circulation		Lieu de stationnement					

le à h.

GED ou non Excusé / force majeure P.P. Excusé hors délai

A Document(s) à fournir 1 Permis de navigation 2 Prospectus, plans de construction 3 Pass (avec moteur si moteur hors-bord) 4 Garantie constructeur, poids, propul., maxi. en kW 5 Garantie constructeur, nombre de personnes * 6 Attestation sur la fiabilité 7 Manuel du propriétaire 8 Déclaration de conformité CE	B Coque 1 Signes distinctifs, «VD» 2 Plaque avec marque, type, n° de coque 3 Plaque CE, constructeur, cat., charge, nb. passagers 4 Reliasser le franc-bord, alétrer vannettes 5 Étanchéité des réserves de flottabilité 6 Réparer: carène, coque, pont, fonds, bordes, charpente, étrave, quille, courbes, varangues, renfort du tableau supportant les moteurs, cabine, écopage, mâts, cadènes, creux, crochets	D Moteur(s) 1 Plaque avec marque, type, n° moteur 2 Ventilateur antidéflagrant, agréé, conduite d'exhaustion dirigée vers l'extérieur 3 Mise en service, contrôler les émanations 4 Prise d'eau, refroidissement, tuyaux, vanne 5 Puissance trop élevée 6 Caractéristiques (couv./à moteur(s)) 7 Attestation d'origine, attestation F.C. 8 Certificat d'homologation suisse gaz échappement 9 Fiche d'entretien antipollution, contrôle subséquent	E Bruit 1 Mesuré: _____ dB(A) (max 72 dB(A)) 2 Réduire les émissions sonores 3 Poter, silencieux, bavettes, cloches, kit	F Protection des eaux 1 Déposer (rincer) d'évacuation WC, lavabo(s), douche(s) + poser bouchons sur les « passe-coque » 2 L'eau de cale moteur ne doit pas aboutir au lac (déplacer la pompe, récupérer dans un bidon) 3 Nettoyer la cale du moteur, les cales 4 Créer une cale étanche, poser bac efface sous moteur 5 Moteur(s): pertes carburant, d'huile, fumée excessive 6 Utiliser de l'huile biodegradable, 2 % maximum 7 Service moteur, vidanger le réservoir à essence	G Timonerie 1 Appareil de direction, commandes à distance 2 au-dessus de 6 kW, plats-bords ou garde-corps intérieurs de 12 cm de hauteur au min. 3 au-dessus de 30 kW, sièges avec dossiers de 26 cm de hauteur au minimum	H Feux de navigation 1 Proce 225°, poupe 135° 2 Intérod 112,5° vert, abords 112,5° rouge 3 Indicateur max 12° vertical et horizontal 4 360°, éblouit le pilote. À avoir, visible tout l'horizon 5 Branchement 6 I Installations électriques 1 Câbles électriques 2 Coupe-circuit à la batterie, bac de protection 3 Fixation batteries, protéger les bornes électriques 4 + de 24 V, attestation par une entreprise agréée 5 Contrôle subséquent (valable 6 ans)	J Installation à gaz liquéfié 1 Attestation par une entreprise agréée 2 Contrôle subséquent (valable 6 ans)	K Sécurité à bord 1 extincteur (dog, 4-litres tous les 3 ans) 2 couverture anti-feu	L Généralités 1 A représenter vide et propre selon convoc. 2 A représenter à l'ame vide et accessible 3 Propreté générale 4 A inspecter en cours de réparation 5 Neus anser _____ pour à l'avance 6 Contrôle de fonctionnement et de sécurité
---	--	--	--	--	--	---	--	--	--

Remarques: _____

Impropre à la navigation. Le permis de navigation est retiré: <input type="checkbox"/>	A reconvoquer: <input type="checkbox"/>	le	
Admis provisoirement. Vous serez convoqué pour le contrôle du bruit: <input type="checkbox"/>		le	
Le détenteur doit faire supprimer les déficiences marquées d'une croix jusqu'au		le	
Le détenteur s'engage à supprimer les déficiences mineures marquées d'une croix, délai:		le	
Reconnu conforme aux prescriptions en vigueur, nous vous souhaitons une bonne navigation!		le	



Résultat de l'expertise

- Bateaux en ordre, félicitations il n'y plus rien à faire
- Quelques petits défauts, par votre signature vous vous engagez à faire les réparations
- Des défauts plus important, votre bateau doit être réparé par un chantier naval agréé. Attention au délai.
- Des défauts plus graves, le SAN vous reconvoquera pour une nouvelle expertise

Résultat de l'expertise, ordre de réparation



Ce rapport dûment complété doit être retourné dans le délai indiqué au recto à l'adresse suivante :

Service des automobiles et de la navigation
Secrétariat de la navigation
Avenue du Grey 110
1014 Lausanne

Si le double du rapport n'est pas retourné signé à l'échéance du délai,
le bateau sera automatiquement convoqué à une nouvelle inspection.

INSTRUCTIONS



Les positions marquées d'une croix dans la case indiquent les défauts constatés sur le bateau lors de sa présentation.

Le détenteur est invité à faire supprimer ces défauts.

ATTESTATION

Le chantier naval, l'atelier de mécanique navale, certifie avoir exécuté ou contrôlé l'exécution des réparations et atteste que le bateau répond aux prescriptions en vigueur.

Lieu: _____ Date: _____

Sceau:  Signature du chef de l'entreprise: _____

Clôture de l'expertise

Une facture vous est envoyée après l'expertise

Merci de la régler dans les 30 jours



Moteurs 2 temps

Utilisables jusqu'au 31.12.2017



Engins de sauvetage

Dès le 01.01.2013, seuls les gilets avec cols et les bouées seront admis



Coussins de sauvetage seront plus admis

Le SAN

www.vd.ch/san

ou

www.vd.ch/fr/themes/mobilite/navigation

**Sur notre site vous trouvez toutes les informations utiles
et de nombreux formulaires**

?? Des questions ??